

Tarifs

Accueil de Loisirs petites vacances avec repas

Tarif layens, enfant scolarisé sur la commune, enfant ayant de la famille domiciliée sur la commune

Quotient familial	QF égal ou inférieur à 799	QF entre 800 et 1199	QF égal ou supérieur à 1200
Tarif Plein	105 €		
Familles bénéficiaires du régime général (CAF de Meurthe et Moselle)	65 €	75 €	85 €
Familles bénéficiaires de PATL CAF (Aide aux temps libres) <i>Fournir attestation</i>	46 €		

Le prix est à la semaine, il inclut les repas et les goûters.

Accueil de Loisirs vacances de printemps 1/2 journée avec repas en complément des ateliers de printemps

Tarif layens, enfant scolarisé sur la commune, enfant ayant de la famille domiciliée sur la commune

Quotient familial	QF égal ou inférieur à 799	QF entre 800 et 1199	QF égal ou supérieur à 1200
Tarif Plein	80 €		
Familles bénéficiaires du régime général (CAF de Meurthe et Moselle)	40 €	50 €	60 €
Familles bénéficiaires de PATL CAF (Aide aux temps libres) <i>Fournir attestation</i>	21		

Le prix est à la semaine, il inclut les repas et le goûter du matin.

- Est appliqué un **tarif extérieur** à tout enfant non scolarisé sur la commune, ou n'ayant pas de famille domiciliée sur la commune : 10 euros supplémentaire sur les grilles tarifaires.
- A partir du deuxième enfant, le tarif hebdomadaire est réduit de 10 € pour chaque enfant supplémentaire.
- Nous acceptons les chèques vacances et délivrons des attestations sur demande, pour les aides de votre comité d'entreprise et de la MSA.
- En cas d'absence justifiée par un certificat médical, une carence de 3 jours est applicable.

Accueil de Loisirs PRINTEMPS 2018

Du Lundi 23 au vendredi 27 avril

Pour tous les enfants âgés de 3 à 12 ans
Salle multi-activités, rue Jules Ferry.

Inscriptions dès le vendredi 30 mars

NOUVEAUTÉ

Deux forfaits à la semaine :

- Journée complète ALSH
- Demi-journée ALSH complétée par les ateliers de printemps (à partir de 5 ans)

Lay Saint
Christophe



Bassin de
Pompey
Communauté de communes

Au programme !

LA NATURE SOUS TOUTES SES FORMES

Les enfants vont se voir proposer des activités liées à la nature. Ils vont être amenés à explorer, connaître et respecter l'environnement qui les entoure par la pratique d'activités ludiques : observation sur terrain, jeux à l'extérieur pour vivre la nature de façon ludique, activités/bricolages nature et créations artistiques (land art) ...

Sortie à La compagnie des ânes : jeudi 26 avril – après-midi

Sortie piscine : en après-midi (date non fixée)

Si vous avez la possibilité, l'envie de nous accompagner à la piscine (dans le bassin) et/ou à la ferme, n'hésitez pas à me contacter.

Les enfants vont se voir proposer des activités dans la nature, pensez à une tenue adaptée pour tous les jours : bottes, vêtements non salissants, vêtements de pluie...



Contact et renseignements

Mairie de Lay Saint Christophe
Directrice : Mlle JACQUET Emilie
Tél : 06 87 73 71 10
Mail : emilie.jacquet@lay-saint-christophe.fr

Informations pratiques !

Deux forfaits à la semaine :

- Accueil à la journée ALSH
- Accueil à la demi-journée ALSH avec ateliers de printemps.



- Les inscriptions aux ateliers de printemps se font indépendamment.

- L'inscription à la demi-journée ALSH n'est possible que corrélée à une inscription aux ateliers de printemps.

Horaires de fonctionnement :

Du lundi au vendredi de **7h30 à 18h**

Accueil échelonné des enfants et de leurs familles : le matin de 7h30 à 8h45 et le soir de 16h30 à 18h.

Partenariat avec les ateliers de printemps :

Les enfants inscrits aux ateliers de printemps sont accueillis comme ceux de l'ALSH à partir de 7h30, ils prennent le repas avec l'ensemble du groupe. Les déplacements se font à pied à 13h30 par un animateur et des bénévoles des ateliers.

Le soir après les ateliers de printemps, les enfants restants sont ramenés avec le groupe ALSH (salle multi-activités) par les bénévoles pour permettre aux responsables légaux de venir les chercher de 17h30 à 18h.

Modalités d'inscription :

Pour les familles disposant d'un dossier complet auprès du service enfance jeunesse, une fiche d'inscription doit être complétée, accompagnée du règlement.

Pour les extérieurs ou une famille ne disposant pas d'un dossier complet, les dossiers sont disponibles en mairie et sur le site internet : <http://www.lay-saint-christophe.fr/>

Les dossiers peuvent être :

- Déposée en mairie,
- Déposée aux permanences d'inscription, à Lo Scuron – Dom Calme, Cour de l'Hôtel de Ville : le Vendredi 30 mars : 17h - 20h et le Samedi 31 mars : 10h -12 h

Les inscriptions sont ouvertes à compter du vendredi 30 mars

Elles ne sont validées qu'une fois le dossier complet, accompagné du règlement.